

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
38	26	33
Date de convocation		
06/09/2017		
Date d'affichage		
15/09/2017		

L'an 2017, le onze septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle polyvalente de Notre Dame d'Allençon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : M. Michel BRUAND

Présents :

M. BREMAUD Damien, M. BRUAND Michel, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, Mme DESVALLON Nathalie, M. EMERIAU Jacques, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, Mme HORTET Sylvie, Mme JOSELON Ingrid, M. LEBRETON David, Mme LEGUY Nadine, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MENARD Isabelle, M. OGER Dominique, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme Mauricette RICHARD, Mme ROCHER Ginette, M. ROUCHER Bertrand, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. OUSACI Alain,
M. BIGOT Gilles a donné pouvoir à Mme MARTIN Maryvonne
M. DUVEAU Jean-Noël a donné pouvoir à M. OGER Dominique
M. HERSAN Guillaume a donné pouvoir à Mme ROCHER Ginette
M. ROCHAIS Alain a donné pouvoir à M. SECHET Marc
Mme DECOBERT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. COCHARD Jean-Pierre
Mme LEDUC Nathalie a donné pouvoir à Mme MARTIN Christine
M. PELLETIER Christophe a donné pouvoir à M. ROULET Jean-Louis

Absents : M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, M. GASCHET Pierre, Mme MORINEAU Anita, Mme PAVIE Mélodie.

2017-09-02	SALLE DES ACACIAS – ACQUISITION DE MOBILIER
------------	---

Monsieur Jean-Pierre GOUBEAULT, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée les devis de deux fabricants de mobilier, afin d'équiper la salle des Acacias en tables, chaises et chariots de manutention du mobilier.

Il propose à l'assemblée de retenir le devis de l'entreprise CBS pour un montant de 10 530.18 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** le devis de l'entreprise CBS pour un montant de 10 530.18 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis.

2017-09-03	SALLE DES ACACIAS – INSTALLATION D'UN PORTIQUE ET PEINTURE DES FAÇADES
------------	--

Monsieur Jean-Pierre GOUBEAULT, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire d'installer un portique amovible sur le parking de la salle des acacias pour éviter les stationnements non autorisés. A cet effet, il présente à l'assemblée, le devis de l'entreprise de l'entreprise ATP pour un montant de 5 752.80 € TTC.

Monsieur GOUBEAULT explique également à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de peinture complémentaires afin que la façade du bâtiment soit en bon état. En conséquence, il présente les devis de l'entreprise Norbert Paillat pour un montant de 3 873.60 € TTC pour la reprise de la façade et d'un montant de 540 € TTC pour les dessous de toit.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** le devis de l'entreprise ATP pour un montant de 5 752.80 € TTC.
- ↳ **VALIDE** les devis de l'entreprise Norbert Paillat pour un montant de 3 873.60 € TTC et 540 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les devis.

2017-09-04

VOIRIE – SIGNALÉTIQUE DES ENTRÉES ET SORTIES DE BOURG

Madame Mauricette RICHARD, Adjointe au Maire, présente les devis de la commission voirie concernant la signalétique des entrées et sorties de bourg, ainsi que des panneaux de signalisation à remplacer. La commission Voirie propose au conseil municipal de retenir les devis de l'entreprise Signaux Girod Ouest comme suit :

- ❖ Devis 013800-1 : 288.56 € TTC
- ❖ Devis 014459-1 : 599.83 € TTC
- ❖ Devis 014457-1 : 3 739.63 € TTC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** les devis suivants de l'entreprise Signaux Girod Ouest :
- ❖ Devis 013800-1 : 288.56 € TTC
- ❖ Devis 014459-1 : 599.83 € TTC
- ❖ Devis 014457-1 : 3 739.63 € TTC
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les devis.

2017-09-05

ACCEPTATION D'UN LEGS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'elle l'a autorisé par délibération du 28 août dernier à assister à l'inventaire d'une succession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à la majorité (Pour : 28 voix ; Abstention : 1 voix ; Contre : 0 voix) :

- ↳ **DECIDE** d'accepter la succession,
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire de Terranjou ou M. Le Maire de la commune déléguée de Martigné-Briand à signer l'acte de notoriété, l'acte d'intitulé d'inventaire et tout autre document se rapportant à l'acceptation de ce legs.

2017-09-07

RAPPORT 2016 DU SYNDICAT D'EAU DE COUTURES

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, monsieur GOUBEAULT, Adjoint au Maire, présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- les indicateurs financiers :

- ❖ pour le prix de l'eau : tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales.
- ❖ pour la gestion : encours de la dette, montant des travaux réalisés.

En cas de délégation de service public : nature exacte des services délégués, part des recettes qui revient au délégataire et celle qui est destinée à la commune ou l'EPCI.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 du SIAEP de Coutures.

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie de Chavagnes les Eaux, Siège de la commune de Terranjou.

Le Maire,
M. Jean-Pierre COCHARD

